ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

Communiqué de presse

Paris, mardi 23 décembre 2008
CP/SG/JT/539/08

Guinée : le Secrétaire général de la Francophonie appelle au respect de la légalité et au consensus entre tous les Guinéens

A l'annonce du décès du Président Lansana Conté survenu le 22 décembre 2008, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, adresse, au nom de la Communauté francophone et en son nom personnel, ses sincères condoléances au peuple guinéen, ainsi qu'à la famille et aux proches du Président.

« *A l'issue de ces 24 années durant lesquelles le Président Conté a exercé ses fonctions de chef de l'Etat, le peuple guinéen et ses dirigeants doivent, avec un sens élevé de leurs responsabilités, et avec toute la dignité et le calme qui s'imposent dans ce moment de gravité marquant l'histoire douloureuse de leur pays, donner la mesure de leur attachement à la Guinée et de la capacité de la nation à faire progresser les valeurs de paix, de solidarité et de démocratie* », a déclaré le Secrétaire général.

Face à la situation prévalant en Guinée suite à ce décès, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, invite vivement tous les acteurs et les institutions concernés à respecter les dispositions prévues par la Constitution guinéenne en cas de vacance de la Présidence, en l'occurrence celles régissant l'exercice de l'intérim par le Président de l'Assemblée Nationale, conformément aux articles 34 et 35 pertinents.

Afin de surmonter les difficultés prévisibles pour la mise en œuvre de ces dispositions légales, le Secrétaire général en appelle à une mobilisation responsable de toutes les parties concernées pour déterminer, en privilégiant le dialogue et le consensus entre toutes les forces politiques et sociales, les conditions devant mener, dans les meilleurs délais, à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. Il en appelle également à un accompagnement déterminé de la Communauté internationale pour favoriser la réussite d'une telle transition démocratique.

Abdou Diouf met par ailleurs en garde « *tous les tenants d'une autre solution plus aventureuse qui ne s'inscrirait pas dans le cadre de la légalité constitutionnelle*». En particulier, il rappelle que, comme le prescrit la Déclaration de Bamako, pour préserver la démocratie, « *la Francophonie condamne les coups d'Etat et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes, ou quelque autre moyen illégal* ».

Il réaffirme la disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à demeurer aux côtés de la Guinée pour renforcer l'Etat de droit, la démocratie et assurer le plein respect des libertés dans cette période décisive de son histoire.

L'OIF compte 56 Etats et gouvernements membres, et 14 pays observateurs. Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

Contacts Presse :

Julie Tilman, **attachée de presse du Secrétaire général**. Tél. : (33) 1 44 11 12 68 julie.tilman@francophonie.org